



# Procès-verbal tenant lieu de compte rendu

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 décembre 2020

**L'an deux mil vingt, le 4 décembre à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de PLOGONNEC (Finistère), légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle l'ARPEGE, sous la présidence de M. Didier LEROY, Maire.**

**Membres présents** : Didier LEROY, Pascal LE GOFF, Annick PHILIPPE, Annabelle CHARDONNEL, Mickaël ROINNÉ, Carole LE FLOC'H, Marie-Thérèse DANTIC, Dominique PERSON, Pascal LE FEUNTEUN, Marie-Annick CANEVET, Daniel PLOUZENNEC, Véronique LE GRAND, Hervé CADIOU, Emmanuel PINEAU, Caroline MARONAT, Julie DE SOUSA, Terence CARPENTIER, Ludovic BARON, Marie-Anne BLÉAS, Yoann SEZNEC

**Absent(s) ayant donné procuration** :

M. Jean-Luc RENEVOT a donné procuration à Mme Annick PHILIPPE

M. Julien MARC a donné procuration à M. Didier LEROY

Mme Emilie LEFEUVRE a donné procuration à Mme Julie DE SOUSA

**Nombre de membres** :

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 20

**Date de la convocation** : 27/11/2020

**Date d'affichage de la convocation** : 27/11/2020

**Acte rendu exécutoire**

- Après transmission en Préfecture le :
- Date d'affichage en mairie :

**A été nommé(e) secrétaire** : M. Yoann SEZNEC

\*\*\*\*\*

**Le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux présents et constate que le quorum est atteint**

\*\*\*\*\*

### **Ordre du jour :**

**Il est proposé de rajouter 2 points à l'ordre jour :**

- **Admission en non-valeur**
- **Désignation représentant à la CLECT**

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

---

1. Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
2. Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des délégations du conseil municipal au titre de l'article L2122-22 du CGCT

#### **FINANCES – RESSOURCES HUMAINES**

---

3. Admission en non-valeur
4. Décision modificative budget commune n°3/2020
5. Tarifs communaux 2021
6. Instauration prime exceptionnelle COVID-19
7. Aménagement du bourg du Croëzou : demandes de subventions au Département aux titres du programme patrimoine et cadre de vie (PCV), du revêtement de la chaussée et des aménagements cyclables
8. Autorisation à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP commune 2021
9. Convention entre la commune de Plogonnec et le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale relative à l'intervention des services techniques à l'EHPAD du Steïr
10. Demande de subvention DETR 2021

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

---

11. Désignation représentant à la CLECT
12. Communication sur le rapport d'activité 2019 de QBO

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2020 est approuvé

**COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil municipal a décidé, par délibération du 5 juin 2020, de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines de ses attributions, dont la signature des marchés inférieurs à 50 000 € HT. Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, des décisions prise en vertu de cette délégation.

<b>Motif de la dépense</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant de la dépense en €</b>
Pose et fourniture pose d'une colonne jardin du souvenir	Tro Ar Nevet	1 850.00
Prestation entretien toiture EPG	Guyomach	2 940.00
Plan aménagement étages mairie	Lennon	1 200.00
Mobilier école et mairie	Azerzo	2 085.06
Division parcelle ZL 83	Cabinet géomètre RouX	1 392.00
Local associatif : études géotechniques	Ginger CEBTP	2 640.00
Domage d'ouvrage extension Paul Gauguin	Groupama	4 365.90
Porte arrière Master	Gruau Laval	2 740.80
Intervention sur église St Thurien	Art Camp	4 266.00
Aménagement de la cour des petits EPG	COLAS	14 595.00
Aménagement placette St Albin	COLAS	23 219.00
Réfection calvaire de Kervao suite sinistre	Tro ar Nevet	3 456.00

Le Conseil municipal est également informé qui suivant les recommandations de la Direction Générales des Finances Publiques (DGFIP) et dans un souci de simplification, les 2 régies « Produits divers » et « Activités club -13 » ont été supprimées pour créer une régie de recette unique pour encaisser les produits suivants : Photocopies ; Topo-guides; Activités du club 8-13. L'agent Maurice LE ROY a été nommé régisseur de cette nouvelle régie.

## **FINANCES - RH**

### **Délibération n° 2020-073 : Admission en non-valeur**

---

**Rapportrice : Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire en charge des Finances**

Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire, soumet au Conseil Municipal la demande de la Trésorière d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

- liste n°4490230531 : créances éteintes pour 123,96 € : mandat au C/6542
- liste n°2970390131 : créances irrécouvrables pour 3 089,04 € : mandat au C/6541

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Valide** la demande d'admission en non-valeur des créances.

### **Délibération n° 2020-074 : Décision modificative budget commune n°3/2020**

---

**Rapportrice : Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire en charge des Finances**

Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal la décision modificative n° 3/2020 suivante :

### Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
012 - 6411 – Personnel titulaire	25 000.00	7381 – Taxe additionnelle droits de mutation	12 000.00
65 – 6531 - Indemnités	5 000.00		
65 – 6541 – Créances admises en non valeur	3 200.00		
65 – 6574 – Subv° Fonct Asso°	2 000.00		
022 - Dépenses imprévues	4 800.00		
023 – Virement section d'investissement	-28 000.00		
<b>Total</b>	<b>12 000.00</b>	<b>Total</b>	<b>12 000.00</b>

### Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
		1641 - Emprunts	28 000.00
		021 – Virement de la section de fonctionnement	-28 000.00
<b>Total</b>		<b>Total</b>	<b>0.00</b>

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Vote** la décision modificative budget commune n°3/2020.

### **Délibération n° 2020-075 : Tarifs communaux 2021**

---

**Rapportrice : Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire en charge des Finances**

Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire, propose au Conseil Municipal les tarifs communaux 2021 suivants :

	Tarif 2020	Proposition Tarif 2021
<b>PHOTOCOPIES</b>		
(A4 noir et blanc recto)	0,20 €	0,20 €
gratuité pour les demandeurs d'emploi		
Association locales de PLOGONNEC		
Forfait de 200 photocopies gratuites		
<b>DROIT DE PLACE</b>		
Occasionnel (exemple : camion d'outillage)	34,00 €	40,00 €
Permanent/mois (facturation à compter du quatrième mois de présence)	17,50 €	17,50 €
Permanent/an (facturation à compter du quatrième mois de présence)	205,00 €	205,00 €
Commerce sédentaire à l'étalage (mètre linéaire)	2,10 €	2,10 €
<b>CIMETIERE</b>		
Concessions		
simple (15 ans)	125,00 €	125,00 €
double (15 ans)	250,00 €	250,00 €
simple (30 ans)		
double (30 ans)		
provisoire 5 ans	50,00 €	50,00 €
Colombarium +mini concessions		
1ère acquisition (durée 10 ans)	550,00 €	550,00 €
renouvellement 10 ans	125,00 €	125,00 €
15 ans		
30 ans		
Mini-concession cinéraire (30 ans)		
Jardin du souvenir (fourniture + pose plaque)		55,00 €
Caveau provisoire		Gratuité
<b>LOCATIONS SALLES COMMUNALES</b>		
<i>Location de salle pour réunions électorales (salle Névet ou Steir)</i>	gratuité	gratuité
<b>Salle de Penn ar vern</b>		
location	300,00 €	300,00 €
caution dégradations	400,00 €	400,00 €
caution ménage	150,00 €	150,00 €
<i>Réservation prise sous condition versement acompte</i>	100,00 €	100,00 €
<b>Foyer communal /Hall de l'ARPEGE/Pen ar Vern/MPT ST Albin</b>		

organismes extérieurs :		
1/2 journée	60,00 €	60,00 €
journée	120,00 €	120,00 €
Cours divers (peinture, dessin, broderie...)/Trim (séance de 4h),	50,00 €	50,00 €
<b>Salle socio-culturelle l'ARPEGE/Complexe sportif</b>		
<u>Location pour manifestation</u>		
Associations locales	gratuité	gratuité
Associations extérieures à caractère social/humanitaire	275,00 €	275,00 €
Collectivités et autres administrations		
Entreprises locales et associations extérieures	550,00 €	550,00 €
Entreprises extérieures	750,00 €	750,00 €
<u>Location pour activités régulières (1h par semaine)</u>		
Associations extérieures et entreprises		
<u>Caution</u>	* cf texte ci-dessous	* cf texte ci-dessous
<u>Caution clefs</u>		
<b><u>TRAVAUX PAR LES SERVICES TECHNIQUES (Travaux d'urgence uniquement)</u></b>		
-		
Forfait pose de busage jusqu'à 6ml	131,00 €	131,00 €
Buse <200 (ml TTC)	56,00 €	56,00 €
Buse <250 (ml TTC)	60,00 €	60,00 €
Buse <300 (ml TTC)	71,00 €	71,00 €
Heure tractopelle (prestation)	57,00 €	57,00 €
Heure épareuse (prestation)	42,00 €	42,00 €
Heure balayeuse (prestation)	35,00 €	35,00 €

**Application d'un demi-tarif pour la deuxième journée consécutive de location par le même tiers.**

**Location pour une activité régulière à une association extérieure ou à un professionnel de :**

l'un des espaces de la nouvelle salle (salle dojo, salle du bas ou salle de l'étage)

la halle des sports

l'Arpège

Tarif proposé : 7.50 € par heure de réservation.

Caution : 400 €.

Caution clefs : 100€.

Par ailleurs, dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 et l'état d'urgence sanitaire, il est proposé au Conseil municipal les mesures de soutien suivantes :

- De ne facturer que 3 trimestres sur 4 de l'année 2020 pour les 4 commerçants de la place du marché ;
- De ne pas facturer le premier trimestre 2021 des 5 professionnels qui utilisent des salles communales pour assurer leurs cours

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à 22 voix pour et 1 abstention,**

- **Vote** les tarifs communaux 2021 proposés ci-dessus,
- **Valide** les mesures de soutien au profit des 4 commerçants de la place du marché et des 5 professionnels qui utilisent des salles communales pour assurer leur cours.

## **Délibération n° 2020-076 : Instauration prime exceptionnelle COVID-19**

---

**Rapportrice : Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire en charge des Finances**

Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire, informe le Conseil Municipal que conformément à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la fonction publique territoriale, à l'article 11 de la loi de finances rectificative 2020-473 du 25 avril 2020 et au décret n° 2020-570 du 14 mai 2020, le conseil municipal peut instituer une prime exceptionnelle COVID 19 de 1000 € maximum à certains agents.

Il est proposé d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 dans la commune de Plogonnec afin de valoriser « un surcroît de travail significatif durant cette période » au profit des agents mentionnés ci-dessous particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime est instaurée selon les modalités suivantes :

- En raison de sujétions exceptionnelles, du surcroît significatif de travail en présentiel et/ou en télétravail exercées par : les agents du service enfance/jeunesse, les agents du service technique, les agents du service administratif/services à la population.

- Le montant de cette prime est plafonné à 700,00€.
- La prime pourra être versée à l'ensemble des agents de la collectivité, quel que soit leur statut : titulaire, stagiaire, contractuel de droit public et de droit privé.
- La prime sera calculée au prorata du temps de travail des agents lors de la période d'état d'urgence sanitaire ; avec une valorisation possible de leur prime pour les agents qui ont fait preuve d'un dévouement et d'un investissement significatif lors de cette période.

Pour les agents en autorisation spéciale d'absence (ASA) et dans l'impossibilité de télétravailler, la prime sera calculée au prorata de leur temps de travail. Un agent en ASA et dans l'impossibilité de télétravailler pendant toute la période de confinement et quelque soit le motif, ne percevra pas de prime. Sont donc notamment exclus les agents dits vulnérables au sens de l'avis rendu par le Haut conseil de la santé publique et dans l'impossibilité de télétravailler.

Par ailleurs, sont également exclus les agents déjà en arrêt de travail avant la période de confinement et dont l'arrêt de travail s'est prolongé pendant tout le confinement.

- Cette prime exceptionnelle sera versée en une seule fois en 2020.

L'autorité territoriale fixera par arrêté : les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570 , au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée ; les modalités de versement (mois de paiement, ...) et le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par l'assemblée.

#### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Vote** l'instauration d'une prime exceptionnelle COVID-19 dans les conditions énoncées ci-dessus.

## **Délibération n° 2020-077 : Aménagement du bourg du Croëzou : demandes de subventions au Département aux titres du programme patrimoine et cadre de vie (PCV), du revêtement de la chaussée et des aménagements cyclables**

---

**Rapporteurs : M. Pascal LE GOFF, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme et Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire en charge des finances**

Le projet d'aménagement du bourg du Croëzou a déjà été évoqué à plusieurs reprises en Conseil Municipal notamment lors de la sollicitation de la DETR 2019 et de la DETR 2020. Il est ainsi rappelé le descriptif du projet d'aménagement du bourg du Croëzou.

### **Descriptif du projet**

---

Permettre la transformation, par un réaménagement de l'axe central du Croëzou, d'une voie départementale à une voie urbaine de type « rue ». Les objectifs opérationnels du projet sont les suivants :

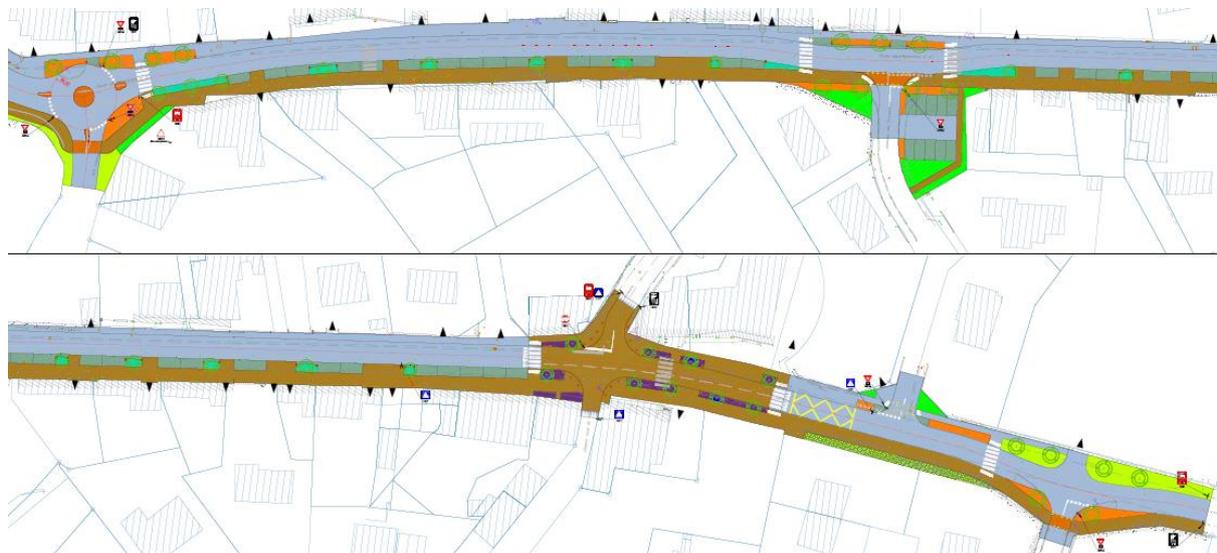
- Maîtriser l'espace de circulation central pour sécuriser les flux ;
- Développer les cheminements doux ;
- Favoriser un stationnement intégré ;
- Améliorer l'architecture paysagère ;
- Affirmer le caractère de ce quartier en plein développement ;
- Favoriser la multimodalité : Lien Voitures, piétons, cycle, bus (navette vers Quimper).

Au cours de la réflexion sur le projet, la commune a souhaité pouvoir intégrer un espace de transition matérialisée par une placette (situé devant la boulangerie) jusqu'à l'entrée du lotissement du hameau du Croëzou qui finalise l'urbanisation du côté sud de l'axe principal du Croëzou. Cet aménagement permet de créer un espace de convivialité au centre du Croëzou en proximité immédiate des commerces.

Il est également rappelé qu'une dernière tranche de travaux pourrait être envisagée à terme si l'urbanisation venait à se développer.

## Plan du projet

---



## Plan de financement prévisionnel du projet

---

Le projet étant localisé en agglomération mais sur voirie départemental, le Département est étroitement associé à son élaboration.

Le projet du Croëzou a été instruit lors de la Commission départementale du 18 septembre. Il en ressort que le dossier présenté est éligible à des participations financières du Conseil Départemental (CD) aux titres du programme patrimoine et cadre de vie (PCV), du revêtement de la chaussée et des aménagements cyclables.

Cependant, Département ne s'est pas encore prononcé sur le niveau de participation financière lié à la restructuration de la chaussée prévue dans le projet. Si le Département participera bien au coût du renouvellement du revêtement, il doit en revanche réaliser des mesures préalables de diagnostic de l'état de la structure actuelle pour définir sa participation éventuelle sur cette part de travaux.

Dépenses HT		Recettes			
Objet	Montant	Financier	Montant	%	Etat d'avancement
Maîtrise d'œuvre (Groupement Paysagiste concepteur + BE VRD)	33 705,14 €	Etat / DETR 2019	90 000,00 €	14,52%	Arrêté du 22/03/2019
Lot 1 : voirie	521 626,50 €	Etat / DETR 2020 (tranche 2)	54 000,00 €	8,71%	Arrêté du 11/05/2020
Lot 2 : espaces verts - mobilier	64 549,87 €	Département - Dispositif Patrimoine Cadre de Vie	75 000,00 €	12,10%	En cours (montant estimatif)
		Département - Dispositif Revêtement de la chaussée	40 000,00 €	6,45%	En cours (montant estimatif)
		Département - Aménagements cyclables	10 000,00 €	1,61%	En cours (montant estimatif)
		<b>Autofinancement Commune</b>	<b>350 881,51 €</b>	<b>56,60%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>619 881,51 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>619 881,51 €</b>	<b>100,00%</b>	

## Calendrier prévisionnel

---

- Appels d'offre : fin janvier 2021
- Démarrage travaux : 15 mars 2021
- Réception des travaux : fin juillet 2021

### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide** le projet d'aménagement du bourg du Croëzou et le plan de financement ;
- **Sollicite** l'autorisation du Département de pouvoir aménager sur l'emprise du domaine public routier départemental ;

- **Demande** une subvention au Département aux titres du programme patrimoine et cadre de vie (PCV), du revêtement de la chaussée et des aménagements cyclables ;
- **Autorise** le Maire à mettre en œuvre la présente délibération.

## Délibération n° 2020-078 : Autorisation à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP commune 2021

**Rapportrice : Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire en charge des Finances**

Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. ».

Opération		Crédits ouverts en 2020	Autorisations de crédits avant vote du BP 2021
159	Complexe sportif	3 026,71 €	756 €
163	Achat de matériel	93 340,00 €	23 334 €
164	Acquisitions foncières	80 000,00 €	19 999 €
165	Travaux bâtiments religieux	117 500,00 €	29 374 €
166	Travaux annuel de voirie	110 000,00 €	27 499 €
173	Travaux bâtiments	40 279,02 €	10 069 €
184	Extension école Paul Gauguin	446 836,00 €	111 708 €
185	Aménagement route du Juch	32 475,10 €	8 118 €
186	Aménagement du Croëzou	757 800,00 €	189 449 €
187	Aménagement parc St Albin	75 000,00 €	18 749 €
188	Local Associatif	140 000,00 €	34 999 €
189	Dynamisation Cœur de bourg	192 218,40 €	48 054 €
<b>Total</b>		<b>2 088 475,23 €</b>	<b>522 107 €</b>

<b>Hors opération</b>		<b>Crédits ouverts en 2020</b>	<b>Autorisations de crédits avant vote du BP 2021</b>
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	14 100,00 €	3 524 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	20 400,00 €	5 099 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	75 000,00 €	18 749 €
Chapitre 204	Subventions d'équipements versées	28 709,18 €	7 176 €
<b>Total</b>		<b>138 209,18 €</b>	<b>34 548 €</b>

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des crédits énoncés ci-dessus.

### **Délibération n° 2020-079 : Convention entre la ville de Plogonnec et le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale relative à l'intervention des services techniques à l'EHPAD du Steïr**

---

**Rapportrice : Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire en charge des finances**

Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire, rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la commune de Plogonnec a contractualisé avec l'EHPAD du Steïr de Plogonnec pour fixer les modalités d'intervention du service technique de la commune au sein de l'EHPAD. Il est précisé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, c'est avec le CIAS de QBO que la commune est liée par une convention.

La convention en vigueur à ce jour couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020. Elle prévoit que la commune de Plogonnec fait intervenir ses services techniques pour assurer les tâches d'entretien courant, de maintenance, d'entretien des espaces verts et de surveillance des installations techniques de l'EHPAD. Les services techniques pourront utiliser les moyens techniques de la commune si nécessaire.

Les interventions sont ensuite refacturer à l'EHPAD suivant un coût horaire déterminé.

Il est proposé de renouveler cette convention pour une période de 2 ans soit du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Les interventions des services techniques de la commune seront refacturées à l'EHPAD sur la base des tarifs suivants :

- Heure d'intervention d'un agent des services techniques : 24 €
- Heure d'intervention mécanisée : 48 €

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise** le maire à signer la nouvelle convention entre la ville de Plogonnec et le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale relative à l'intervention des services techniques à l'EHPAD du Steir.

## **Délibération n° 2020-080 : Demande de subvention DETR 2021**

---

**Rapportrice : Mme Annick PHILIPPE, Adjointe au Maire en charge des finances**

Une note préfectorale du 13 novembre 2020 vient préciser les conditions d'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2021.

Le taux d'intervention de la DETR est fixé dans une fourchette entre 20 et 50 % du coût HT de l'opération.

Certaines catégories d'opérations seront subventionnées prioritairement.

La date limite de dépôt des demandes de subvention DETR est fixée au 31 décembre 2020.

Il est proposé d'inscrire au titre de la DETR 2021 les opérations suivantes :

### **Projet 1 : Aménagement parking Llandysul en centre-bourg**

Projet proposé au titre de la priorité 1 : Travaux d'aménagement de centre-bourgs (y compris la voirie hors entretien courant) intégrant l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité

- Coût estimatif des travaux : 113 800 € HT
- Montant sollicité au titre de la DETR 2021 : 56 900 €

### **Descriptif du projet**

---



### Dimension qualitative du projet

---

Aménager une zone de stationnement intégrée dans son environnement paysager en centre bourg, au bénéfice des services publics, commerces et visiteurs de la commune.

- Optimiser le parking de Llandysul existant en le rendant plus attractif visuellement (pavées gazonnés, places tracées etc.)
- Augmenter le nombre de places de stationnements disponibles (anticipation d'aménagements futurs place des peupliers).
- Accompagner le développement commercial de la voie de Péronic
- Créer une liaison douce sécurisée pour les piétons et vélos entre les écoles et le secteur urbanisé de Kéramel
- Eclairer le parking pour un confort et une sécurité des usagers et l'aspect visuel que cela va apporter depuis la RD 63

### Phasage des travaux

---

- Appels d'offre : fin janvier 2021
- Démarrage travaux : 15 avril 2021
- Réception des travaux : fin juillet 2021

### Plan de financement prévisionnel

---

Dépenses HT		Recettes			
Objet	Montant	Financier	Montant	%	Etat d'avancement
Maîtrise d'œuvre	5 800,00 €	Etat / DETR 2021	56 900,00 €	50,00%	Demande en cours
Travaux	90 000,00 €				
Eclairage public	18 000,00 €				
		<i>Autofinancement Commune</i>	56 900,00 €	50,00%	
<b>TOTAL</b>	<b>113 800,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>113 800,00 €</b>	100,00%	

**Projet n°2 : Création d'un espace multifonction regroupant un espace associatif et un espace jeune**, projet proposé au titre de la priorité 3 : Equipements structurants culturel et sportifs communaux.

- Coût estimatif des travaux : 185 000 €
- **Montant sollicité au titre de la DETR 2021 : 92 000 €**

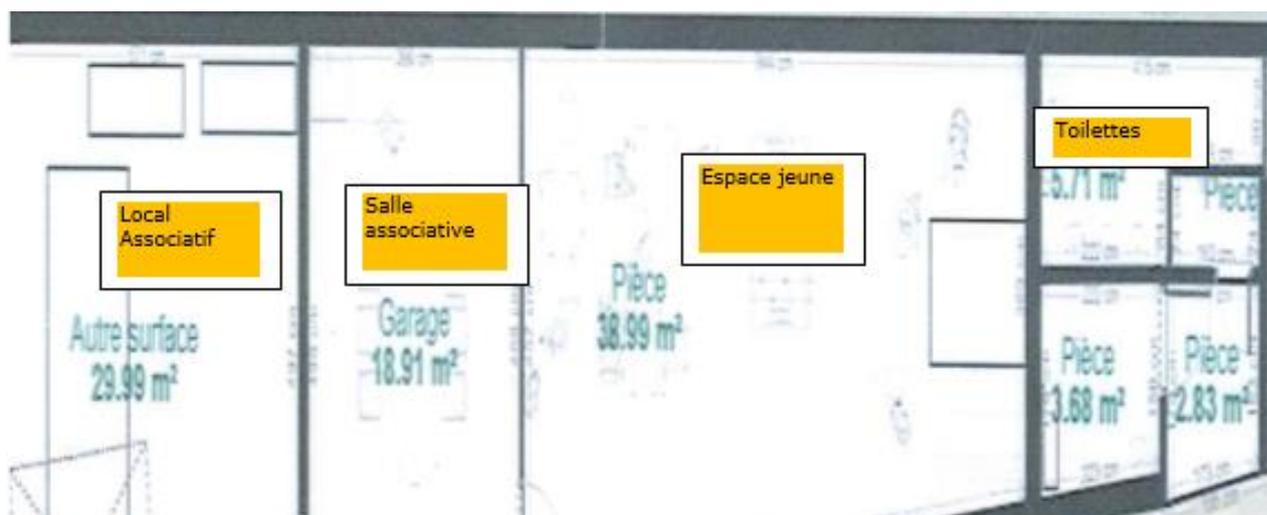
### Descriptif du projet

---

**Création d'un bâtiment de 100 m<sup>2</sup> multifonction composé de :**

- ✚ Une salle de réunion pour les associations
- ✚ Un espace stockage dédié aux associations cyclo du territoire (principalement VTT)
- ✚ Un espace jeune (à labelliser par la Direction Départementale de la Cohésion sociale) visant à accueillir les jeunes de 11 à 17 ans pour des temps d'accueil de loisirs.





### Dimension qualitative du projet

- Favoriser le lien entre la population par la création d'un lieu dédié à plusieurs publics (sports-jeunesse)
- Optimiser les espaces disponibles en Centre Bourg. Le bâtiment sera construit sur un délaissé de voirie en limite de la Halle des sports.
- Créer des passerelles entre les différents espaces dédiés aux jeunes (proximité immédiate entre espace jeune et city stade) et le milieu sportif et culturel
- L'accueil d'un médecin sur la commune a nécessité de trouver des locaux dans un délai court. Le choix s'est porté sur les anciens locaux de l'espace jeune situé dans la mairie.

### Phasage des travaux

Contenu de la phase	Date de démarrage envisagée
Etude d'aménagement (maitrise d'œuvre, APS APD,..) et dépôt de PC	1 <sup>er</sup> trimestre 2021
Réalisation des travaux	2 <sup>ème</sup> trimestre 2021
Livraison du bâtiment et ouverture au public	1 <sup>er</sup> septembre 2021

## Plan de financement prévisionnel

---

Dépenses HT		Recettes			
Objet	Montant	Financier	Montant	%	Etat d'avancement
Maîtrise d'œuvre	14 000,00 €	Etat / DSIL 2020	55 000,00 €	29,73%	Arrêté du 15/09/2020
Travaux	140 000,00 €	Etat / DETR 2021	92 000,00 €	49,73%	Demande en cours
Aménagements extérieurs + réseaux divers	21 000,00 €				
Divers	10 000,00 €				
		<i>Autofinancement Commune</i>	<b>38 000,00 €</b>	<b>20,54%</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>185 000,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>185 000,00 €</b>	100,00%	

### Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide** les projets soumis à la DETR 2021, les plans de financement associés et leur inscription au budget de la commune
- **Sollicite** une subvention à l'Etat au titre de la DETR 2021, au taux maximal de 50 %, pour ces 2 projets dans l'ordre de priorité suivant :
  - Aménagement parking Llandysul en centre-bourg
  - Création d'un espace multifonction

### **Délibération n° 2020-081 : Désignation représentant à la CLECT**

---

**Rapporteur : le Maire, M. Didier LEROY**

Le Maire, M. Didier LEROY informe le Conseil Municipal que la Conseil Communautaire de QBO, par délibération du 24 septembre 2020, a prévu la composition et les modalités de désignation de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le nombre de représentants à la CLECT a été déterminé de la manière suivante :

- 3 sont désignés par le conseil communautaire
- 3 par le conseil municipal de la ville de Quimper
- 1 par le conseil municipal de chacune des autres communes membres

Pour chaque membre titulaire, un suppléant est également désigné.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

- Titulaire : Mme Annick PHILIPPE
- Suppléant : M. Didier LEROY

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Désigne** comme représentant titulaire : Mme Annick PHILIPPE et comme suppléant : M. Didier LEROY.

### **Communication sur le rapport d'activité 2019 de QBO**

---

**Rapporteur : le Maire, M. Didier LEROY**

Le Maire, M. Didier LEROY, présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2019 de QBO.

La séance est levée à 21h22

La/le secrétaire de séance : M. Yoann SEZNEC

LEROY Didier	LE GOFF Pascal	PHILIPPE Annick	RENEVOT Jean-Luc
CHARDONNEL Annabelle	ROINNÉ Mickaël	LE FLOCH Carole	DANTIC Marie-Thérèse
PERSON Dominique	LE FEUNTEUN Pascal	CANEVET Marie-Annick	PLOUZENNEC Daniel
LE GRAND Véronique	CADIOU Hervé	PINEAU Emmanuel	MARONAT Caroline
DE SOUSA Julie	CARPENTIER Terence	BARON Ludovic	BLÉAS Marie-Anne
LEFEUVRE Émilie	MARC Julien	SEZNEC Yoann	